

**Communiqué de presse**  
**Paris, le 12 mars 2024**

**L'UNAM se félicite des mesures annoncées par Guillaume Kasbarian  
reconnaisant le rôle de l'aménagement et salue  
cette première action concrète**

**Coup de tonnerre dans le monde de l'aménagement opérationnel : Guillaume Kasbarian ouvre la porte aux mesures défendues par l'UNAM.**

Présent ce mardi au Salon International de l'immobilier, le nouveau Ministre du logement Guillaume Kasbarian faisait une série d'annonces pour « accélérer et simplifier la construction de logements neufs ». Parmi elles, le premier chantier annoncé se trouve être celui de l'accélération et de la modernisation des procédures d'aménagement porté par l'UNAM.

Pour François Rieussec, Président de l'UNAM : « c'est une très bonne nouvelle pour les opérateurs que nous sommes, mais surtout pour les Français, que l'aménagement soit enfin considéré et compris comme la solution efficace pour tenter de trouver des portes de sortie à la grave crise du logement que nous connaissons aujourd'hui tout en réussissant la transition environnementale ».

Concrètement, l'une des mesures phares sera la généralisation du permis d'aménager multi-sites qui sera désormais étendu sur tout le territoire afin d'accélérer la délivrance des procédures d'urbanisme. Jusqu'ici restreinte aux seules ORT et PPA. « Lors de l'examen de la PPL ZAN du mois de juin, les aménageurs avaient imaginé cette mesure pour permettre le développement d'opérations d'ensemble groupées et plus cohérentes. Nous réclamions cette montée en puissance depuis longtemps, c'est pourquoi nous nous réjouissons de cette annonce qui facilitera les projets les plus vertueux et sera un levier pour mettre fin au mitage et à la consommation foncière non planifiée sur nos territoires » rappelle Paul Meyer Meyer, Délégué Général de L'UNAM.

Parmi les autres annonces, l'application de règles d'urbanismes à l'ensemble des projets plutôt que lot par lot, mais aussi la possibilité de réaliser des permis de construire par tranche dans les opérations d'aménagement ou encore la facilitation de la densification dans les lotissements qui reste néanmoins à préciser pour s'assurer qu'elle ne devienne pas une mesure d'urbanisme au coup par coup.

« Sur toutes ces mesures, mais aussi sur toutes les autres, qui peuvent aller en faveur de la construction de logements neufs, pensés de manière globale et cohérente, l'UNAM se tient



aux côtés du Gouvernement pour s'assurer de leur bonne mise en œuvre » déclare enfin François Rieussec.

Les aménageurs accueillent ces annonces comme de premiers actes concrets qui prouvent le volontarisme du nouveau Ministre et espèrent désormais voir cet engagement se poursuivre par la non-publication dans les jours qui viennent des décrets qui excluent les classes moyennes de l'accès au PTZ.

[Contact Presse](#)

Paul MEYER - 0663153721 - [presse@unam-territoires.fr](mailto:presse@unam-territoires.fr)

L'Union Nationale des Aménageurs (UNAM) est une fédération de 300 entreprises dont le métier est d'imaginer des projets immobiliers résidentiels, à l'échelle, non pas du bâtiment, mais du quartier ou de l'ilot. Nos opérations intègrent du logement social, intermédiaire et libre, une mixité de fonctions, et une diversité de typologies (immeubles, maisons, maisons en bandes, cités jardins et éco quartiers...) Nos adhérents sont les interlocuteurs des collectivités dans la réalisation des opérations d'aménagement dont elles ont formalisé le besoin dans les différents documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi). L'UNAM et ses aménageurs démontrent au quotidien qu'il est possible de concilier transition environnementale, développement des territoires et désirs des habitants comme des élus locaux.